



www.genfit.com

GENFIT : MISE EN ŒUVRE ET CONVERSION EN ACTIONS DE LA DEUXIEME TRANCHE (1 M€) DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE CONVERTIBLE RESERVE DE 8 M€

- **Exercice, à l'initiative de GENFIT, d'un des 7 bons d'émission d'obligations convertibles en actions (BEOCA2012) donnant accès à une deuxième tranche complémentaire de 1M€**
- **Les 100 obligations OCA2012-2 résultant de cet exercice ont d'ores et déjà été converties en actions par l'Obligataire**

Lille (France), Cambridge (Massachusetts, Etats-Unis), le 29 janvier 2013 – GENFIT (Alternext : ALGFT ; ISIN : FR0004163111), société biopharmaceutique engagée dans la découverte et le développement de médicaments qui intervient sur le diagnostic précoce, la prévention et le traitement des maladies cardiométaboliques et des désordres associés, annonce aujourd'hui avoir demandé la mise en œuvre de la seconde tranche de 1.000.000 euros de l'emprunt obligataire convertible en actions ordinaires de 8.000.000 euros signé le 20 décembre 2012, ainsi que la conversion en actions de l'intégralité des obligations représentatives de cette seconde tranche, en application des 1^{ère} et 2^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société du 18 décembre 2012.

En application de ces résolutions et du contrat d'émission obligataire signé avec la société de gestion Yorkville Advisors LLC agissant au nom et pour le compte de YA Global Master SPV Ltd (« l'Obligataire »), le Directoire de GENFIT, par décision du 24 janvier 2013, a décidé d'autoriser l'Obligataire à exercer 1 des 7 bons d'émission d'obligations convertibles en actions (« BEOCA2012 ») lui donnant droit d'accéder à 100 nouvelles obligations OCA2012-2, convertibles en actions dans les mêmes conditions que les premières.

Le Directoire ayant décidé de mettre en œuvre cette deuxième tranche de 1.000.000 euros, une commission d'engagement, égale à environ 5% du montant de cette nouvelle tranche (50.000 €), a été payée à l'Obligataire en actions ordinaires de la Société au prix par action, prime d'émission incluse, de 3,59 €, conformément à la Deuxième Résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2012 (l'« Assemblée »), soit 95% de la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés des volumes de l'action GENFIT considérant les cinq séances boursières ayant précédé la décision de solliciter cette deuxième tranche, soit la moyenne des cours moyens pondérés des volumes constatés du 17 au 23 janvier 2013. Ce faisant, 13.912 actions nouvelles immédiatement assimilables aux anciennes ont été souscrites par l'Obligataire par compensation de cette commission d'engagement.

En application des 1^{ère} et 2^{ème} résolutions de l'Assemblée et du contrat d'émission obligataire, l'Obligataire a procédé à trois demandes de conversion le 24 janvier 2013 pour un total de 40 OCA2012-2, puis à deux demandes de conversion complémentaires des 60 OCA2012-2 restantes le 25 janvier 2013.

Les conversions du 24 janvier 2013 des 40 OCA2012-2 en 111 303 actions nouvelles au total ont été réalisées au taux de conversion, prime d'émission incluse, de 3,59 €, soit 95% de la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés des volumes de l'action GENFIT considérant les cinq séances boursières ayant précédé ces demandes de conversion, soit la moyenne des cours moyens pondérés des volumes constatés du 17 janvier au 23 janvier 2013.

Les conversions du 25 janvier 2013 des 60 OCA2012-2 restantes en 157 949 actions nouvelles au total ont été réalisées au taux de conversion, prime d'émission incluse, de 3,80 €, soit 95% de la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés des volumes de l'action GENFIT considérant les cinq séances boursières ayant précédé ces demandes de conversion, soit la moyenne des cours moyens pondérés des volumes constatés du 18 janvier 2013 au 24 janvier 2013.

Suite à ces différentes conversions et émission d'actions réservées à l'Obligataire :

- Le capital social de GENFIT est passé de 4.079.679,25 € à 4.150.470,25 € ;
- Le nombre d'actions représentant le capital social de GENFIT a été augmenté de 283 164 actions pour être porté de 16.318.717 à 16.601.881 actions ;
- La seconde tranche de 1.000.000 euro de l'emprunt obligataire a d'ores et déjà été convertie et donc remboursée en totalité.

À propos de GENFIT :

GENFIT est une société biopharmaceutique dédiée à la découverte et au développement de médicaments dans des domaines thérapeutiques aux besoins considérables, liés principalement aux désordres cardiométaboliques (pré-diabète/diabète, athérosclérose, dyslipidémies, maladies inflammatoires...). A travers un ensemble d'approches complémentaires orientées sur le diagnostic précoce, la prévention et le traitement, et avec des programmes menés en propre ou en partenariat avec les industriels de la pharmacie parmi lesquels Sanofi, GENFIT s'attaque à ces enjeux de santé publique et cherche à répondre efficacement à ces besoins médicaux largement insatisfaits.

GENFIT dispose d'un portefeuille de candidats médicaments présents à différents stades d'avancement dont le GFT505, composé propriétaire de GENFIT le plus avancé, est actuellement en Phase IIb.

Installée à Lille et Cambridge (USA), l'entreprise compte environ 80 collaborateurs. GENFIT est une société cotée sur le marché Alternext by Euronext™ Paris (Alternext : ALGFT ; ISIN : FR0004163111). www.genfit.com

Contacts:

GENFIT

Jean-François Mouney – Président du Directoire
+33 3 2016 4000

MILESTONES – Press Relations

Bruno Arabian
+33 1 75 44 87 40 / +33 6 87 88 47 26 – barabian@milestones.fr